

DECISION DU MAIRE

Demande d'aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023, auprès du Département et à tout autres organismes pour le financement de la création d'une voie douce sur les quais F. Faure et de la Ruelle

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant qu'il faut proposer des alternatives à la voiture en matière de mobilité ;

Considérant la volonté de développer les mobilités alternatives ;

Considérant que la création d'une voie douce sur les quais Félix Faure et de la Ruelle rentre pleinement dans le plan de mobilité douce de la commune ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager les travaux :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		Recettes	
Tranche 3 - voie douce Quai Fe	829 877,00 €	Etat (DETR/DSIL)	30,00% 248 963,10 €
		Département de l'Eure	50,00% 414 938,50 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00% 165 975,40 €
Total	829 877,00 €	Total	829 877,00 €

Considérant que la décision n°5-2023 relative à la demande d'aides financières pour la création de la passerelle est abrogée.

DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023, du Département de l'Eure et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible pour le financement de la création d'une voie douce sur les quais F. Faure et de la Ruelle.

Fait à Pont-Audemer, le 27 septembre 2023

le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS



Plan de financement prévisionnel Voie Douche Tranche 3

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		Recettes	
Tranche 3 - voie douce Quai Fe	829 877,00 €	Etat (DETR/DSIL)	30,00% 248 963,10 €
		Département de l'Eure	50,00% 414 938,50 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00% 165 975,40 €
Total	829 877,00 €	Total	829 877,00 €

Fait à Pont-Audemer, le 27 septembre 2023

Le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS



Attestation de non commencement des travaux

Projet : Réalisation de la Tranche 3 de la voie douce à Pont-Audemer

Le Maire :

- atteste du non-commencement de l'opération

Fait à : Pont-Audemer

Le : 30 septembre 2023

Le Maire



Alexis DARMOIS

